CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION

Soixante-treizième session du Comité permanent
En ligne, 5-7 mai 2021

Questions administratives et financières

Rapport sur les activités en cours des Comités scientifiques

COMITÉ POUR LES PLANTES

1. Le présent document a été soumis par la présidente du Comité pour les plantes[*].

2. Face à la pandémie de COVID-19 et suite aux nombreuses délibérations entre les Présidents, et membres du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Secrétariat, l'annulation de la 25e session (PC25) du Comité pour les plantes prévue en présentiel du 20-23 juillet a été confirmée (voir la Notification aux Parties no. 2020/045 du mai 2020) :

3. Sur la base des documents préparés pour la 25e session du Comité pour les plantes, le Secrétariat, à la demande du Président du Comité pour les plantes, a lancé une procédure décisionnelle intersessions en vertu de l'Article 19, ***Procédure de prise de décisions intersession*** du Règlement intérieur des réunions du Comité pour les plantes.

4. Le Comité pour les plantes a pris les décisions intersessions suivantes, publiées dans la Notification aux Parties no. 2020/056 du 21 septembre2020 :

   a) Mme Aurélie Flore Koumba Pambo (représentante de l'Afrique) et Mme Rosemarie Gnam (représentante de l'Amérique du Nord) sont confirmées, respectivement, aux postes de Présidente et Vice-Présidente du Comité pour les plantes ;

   b) Le plan de travail du Comité pour les plantes pour 2020-2022 (CoP18 à CoP19), figurant dans le document PC25 Doc. 7.2, est approuvé ; et

   c) Mme Rosemarie Gnam (représentante de l'Amérique du Nord), Mme Fabiola Rocío Núñez Neyra (représentante de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes) et Mme Yan Zeng (représentante suppléante de l'Asie) sont nommées représentantes du Comité pour les plantes au groupe de travail du Comité permanent sur le renforcement des capacités.

5. Le Comité pour les plantes a également mis en place six groupes de travail intersessions et définit les termes de leur mandat. Les précisions concernant les missions et les membres de chaque groupe de travail sont disponibles ici.

6. Le Comité pour les plantes maintient son engagement à avancer dans les tâches de son mandat malgré les difficultés posées par les mesures relatives à la Covid-19. Les membres du Comité se sont réunis en ligne le vendredi 23 novembre à l'occasion de deux sessions de 2 heures afin de convenir d'une feuille de route

---

[*] *Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.*

pour les travaux intersessions de 2020 et 2021. La feuille de route a été élaborée en vue de la réunion du Comité pour les plantes qui aura lieu en mai ou début juin 2021 et en prévision des réunions du Comité permanent en avril et septembre 2021, ainsi que de la 19ème session de la Conférence des Parties (CoP19) qui se tiendra en mars 2022.

7. En plus des six groupes de travail officiels, le Comité pour les plantes s'est accordé sur le fait que des discussions informelles entre membres pourraient être bénéfiques. D'avis général cela pourrait faciliter et accélérer les discussions et prises de décisions concrètes au cours de l'unique session du Comité pour les plantes qui se tiendra entre la CoP18 et la CoP19. Pour un grand nombre de points, le Comité pour les plantes a sollicité l'avis d'experts au cas par cas (par ex. lorsqu'une étude ou un rapport a été soumis à examen). Ces points comprennent : des espèces inscrites à l'Annexe I* ; les avis de commerce non-préjudiciable* ; les spécimens cultivés à partir de graines ou spores recueillis à l'état sauvage destinés à être reproduits artificiellement ; les taxons produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp. et *Gyrinops* spp.) ; les Boswellia (*Boswellia* spp.) ; la nomenclature (*inter alia* Orchidaceae, *Dalbergia* spp. et les espèces référencées en Annexe III*) ; l'annotation #15 ; et les Annotations relatives aux orchidées. Le programme de travail du Comité pour les plantes (cf. document PC25 Doc. 7.2) désigne les membres du Comité qui sont en charge des discussions sur ces points. Il est attendu que les résultats de ces discussions varient selon les cas. Ils pourront prendre la forme de conclusions écrites ou d'un document d'information, appuyer le Secrétariat dans la publication d'une mise à jour ou encore une contribution orale, selon les délais et les progrès accomplis entre les sessions.

8. Certaines étapes de l'Étude du commerce important prévoient une consultation avec les membres du Comité pour les plantes par l'intermédiaire du Président [*à savoir les* consultations prévues aux paragraphes 1 c) et 1 k) de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP18), *Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II*]. Les consultations se dérouleront comme stipulé dans la Résolution correspondante. En ce qui concerne la sélection de nouvelles combinaisons espèces/pays dans le cadre du processus d'Étude du commerce important, il a été décidé qu'aucun nouveau cas ne serait sélectionné pour examen dans le cadre de réunions en ligne, exception faite de l'inclusion dans le processus d'Étude du commerce important du *Pterocarpus erinaceus* pour tous les États de l'aire de répartition. Comme souligné dans le document PC25 Doc. 15.5, ce cas fait suite à une recommandation du Comité permanent et à une directive complémentaire de la Conférence des Parties (d'après la décision 18.92, *Soutien à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale*). En sa 25ème session, le Comité pour les plantes devra examiner l'Annexe au document PC25 Doc. 15.5 et décider quelle combinaison, le cas échéant, de *Pterocarpus erinaceus*/pays doit être inclue à l'étape 2 du processus d'Étude du commerce important.

9. Les membres du Comité pour les plantes s'accordent sur le fait qu'une réunion en présentiel est préférable, mais le Comité pour les plantes reconnait que cela n'est pas possible dans les circonstances actuelles, entre autres parce qu'un grand nombre de membres ne pourraient pas voyager pour participer à une telle réunion en 2021.

10. Une deuxième réunion informelle en ligne du Comité pour les plantes a eu lieu le 5 mars 2021 pour discuter des progrès accomplis dans l'exécution de la feuille de route, ainsi que des dispositions pour l'organisation du report en ligne de la 25ème session du Comité pour les plantes, qui aura désormais lieu entre le 2-4 et le 23-24 juin 2021, comme il sera communiqué dans une Notification aux Parties.

11. J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier tous les membres du Comité pour les plantes pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en assurant la bonne exécution de notre programme de travail à l'approche de la 25ème session du Comité pour les plantes. De même, je remercie le Secrétariat pour m'avoir soutenu dans mon rôle en tant que Présidente du Comité pour les plantes.

---

* *Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.*